



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA**

RÔLE TRIENNAL 1^{RE} ANNÉE

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour les années 2025, 2026 et 2027.

AVIS PUBLIC est par la présente donné,

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour les années 2025, 2026 et 2027 a été déposé au bureau du soussigné au 531 rue de l'Église Sud le 12 septembre 2024 ;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau de la municipalité, ledit rôle ;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2025 ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée de la somme d'argent prescrite par le règlement numéro 201-2017 de la MRC de Kamouraska, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 201-2017 sont disponibles sur le site Internet de la MRC à l'adresse : <http://mrckamouraska.com/>, sous « Espace citoyen », dans la page « Rôle d'évaluation » ;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par la poste recommandée à la MRC, à l'attention du Service d'évaluation foncière de la FQM.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par poste recommandée, le jour de l'envoi de la demande est considéré comme la date de son dépôt.

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

Date